

SÉANCE DU 30 MARS 2021

## RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

**OBJET :** Compte administratif pour l'exercice 2020

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. A cette fin, il compare les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et chaque article du budget, aux réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement ainsi que les restes à réaliser.

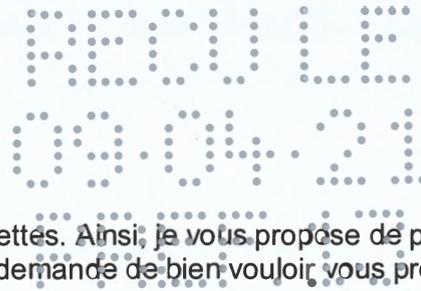
Les titres de recette, émis sur l'exercice 2020, s'élèvent à 18 750,00 €. Les mandats émis représentent un montant nul.

Les résultats globaux prennent en compte les opérations budgétaires, c'est à dire les mouvements réels qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie en dépenses et en recettes et les mouvements d'ordre et mixte, qui sont des écritures comptables n'entraînant ni décaissement, ni encaissement.

Répartition des résultats entre sections d'investissement et de fonctionnement

Mouvements budgétaires*	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats exercice antérieur	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	18 750,00	50 000,00	68 750,00
Total	0,00	18 750,00	50 000,00	68 750,00

Le résultat définitif global de l'exercice issu du compte de gestion pour 2020 du Payeur Départemental est en concordance avec celui issu du compte administratif de l'ordonnateur.



## **Proposition d'affectation des résultats**

Les restes à réaliser sont nuls en dépenses et en recettes. Ainsi, je vous propose de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2020 et vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les écritures suivantes :

- report du solde du résultat 2020 : 68 750,00 € en recette sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Je vous propose, en conséquence, de bien vouloir adopter le compte administratif de l'exercice 2020 et de procéder à l'affectation des résultats.

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**



**Mme Danielle MILON**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2020**

Le 30 mars 2021, à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Corinne CHABAUD étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

**PRESENTS :**

Représentantes du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Corinne CHABAUD (3 voix).

Représentante de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVOIL (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

**ETAIT ABSENT ET REPRESENTE :**

Représentant de la Commune de Martigues :

- M. Gaby CHARROUX (1 voix) a donné pouvoir à M. Danielle MILON.

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Représentant du Département des Bouches-du-Rhône :

- M. Roland GIBERTI (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

Mme MILON ayant quitté la séance au moment du vote du compte administratif, Mme CHABAUD a été élue Présidente de séance.

## **DELIBERATION**

### **OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2020**

**- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 30 mars 2021 dans l'Hôtel du Département, à Marseille,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé

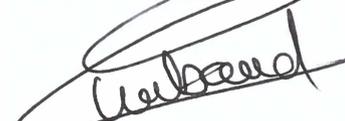
- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

- Fonctionnement :	68 750,00
- Investissement :	0,00
- Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020	68 750,00

- de procéder à l'affectation des résultats 2020 comme proposé dans le rapport.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**La Présidente de séance**



**Mme Corinne CHABAUD**